

Réglement de l'Epreuve

Article 1 : Participation

"La Pyrénéenne" n'est pas une compétition. Tout accident dû à une imprudence engage la responsabilité individuelle Elle est constituée de deux épreuves au choix :

- Les Quatre Vallées : 174 km - dénivelée : 3330 m
- Les Deux Vallées : 103 km - dénivelée : 1825 m

Les deux épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non licenciés âgés de 18 ans et plus au 12 juin 2010.

Les licenciés FFC, FSGT, UFOLEP doivent joindre la photocopie recto/verso de leur licence 2010.

Tous les autres participants doivent joindre obligatoirement un certificat médical de moins de 3 mois portant la mention "Apte à la pratique du cyclisme en compétition". Tout certificat non conforme ne sera pris en considération. Aucune décharge ne sera acceptée.

Cluses particulières :

- Les coureurs R1 et R2 FFC et les 1ère catégorie FSGT ont accès uniquement au parcours les Quatre Vallées.
- Les catégories Elite sont invitées gratuitement au parcours les Quatre Vallées. Les organisateurs leur demandent d'adopter un rôle d'encadrement auprès des cycloportifs, sans participer au classement.
- Tout participant s'interdit de recourir à l'utilisation de substances ou produits interdits par les dispositions légales et réglementaires en vigueur prescrites par la FFC. Des contrôles inopinés, par toute personne habilitée, peuvent être effectués avant ou après le départ de chaque épreuve.
- Les prolongateurs de cintre sont interdits ainsi que les voitures et les motos non affectées à l'organisation et les ravitaillements des concurrents par des voitures ou des motos (des points de ravitaillements fixes solides et/ou liquides sont définis sur le parcours).

Article 2 : Engagements

Afin de faciliter le travail de l'organisation, nous vous demandons de vous engager à l'avance. Le montant de l'engagement est fixé à 28 Euros. Toute inscription réalisée après le 03 juin 2010 (cachet de la Poste faisant foi) sera majorée de 7 Euro et s'élèvera à 35 Euro

Les bulletins d'engagement accompagnés du chèque libellé à l'ordre de "La Pyrénéenne" sont à adresser avant le 06 juin 2010 à :

La Pyrénéenne

1 rue Hout Blanque

65200 BAGNERES DE BIGORRE

Après cette date, les engagements se font sur place, le 11 juin de 14 h 30 à 20 h 30 au Casino de Bagnères-de-Bigorre ou le 12 juin de 6 h à 7 h pour « la Quatre Vallées » et de 7 h à 8 h pour « la Deux Vallées » au Centre Laurent Fignon, site de départ.

L'engagement est ferme et définitif et vaut acceptation du règlement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement quelle qu'en soit la raison.

Le prix de l'engagement comprend :

- un maillot cycliste à la remise de la puce aux 1000 premiers engagés
- le repas en fin d'épreuve
- la remise de diplômes : or, argent ou bronze
- la participation à un tirage au sort de nombreux lots avec le numéro des dossards, après la remise des trophées.

Article 3 : Départ et Contrôle

Les deux départs seront donnés au Centre Laurent Fignon.

Le contrôle de départ ouvrira dès 7 h 15 pour le parcours les Quatre Vallées, dont le départ sera donné à 7 h 30.

Pour les Deux Vallées, le contrôle de départ ouvrira à 8 h 45 pour un départ de l'épreuve à 9 h 00.

Article 4 : Catégories et Classements

Les deux épreuves seront chronométrées et donneront lieu à plusieurs classements :

- Les Quatre Vallées : Classement scratch (1ère féminine, 1er masculin)

Classement par catégorie (trois premiers de chaque catégorie)

- Les Deux Vallées : Classement par catégorie (trois premiers de chaque catégorie)

Catégories		
A: Féminines de 18 à 39 ans	C: Hommes de 18 à 39 ans	H: Handisport
B: Féminines de 40 ans et plus	D: Hommes de 40 à 49 ans	R : Catégorie R1 FFC et triathlète cat.1
	E: Hommes de 50 à 59 ans	

	E : Hommes de 50 à 59 ans	
	F: Hommes de 60 à 69 ans	
	G: Hommes de 70 ans et plus	

L'obtention des diplômes sera déterminée selon la classification suivante :

La Quatre vallées	Or	Argent	Bronze
A	< 7 h 30	< 8 h 30	> 8 h 30
B	< 8 h 00	< 9 h 00	> 9 h 00
C	< 7 h 00	< 8 h 00	> 8 h 00
D	< 7 h 15	< 8 h 15	> 8 h 15
E	< 7 h 30	< 8 h 30	> 8 h 30
F	< 7 h 45	< 8 h 45	> 8 h 45
G	< 8 h 00	< 9 h 00	> 9 h 00
H	< 8 h 00	< 9 h 00	
R	< 6 h 45	< 7 h 45	

La Deux Vallées	Or	Argent	Bronze
A	< 4 h 30	< 5 h 00	> 5 h 00
B	< 4 h 50	< 5 h 20	> 5 h 20
C	< 4 h 10	< 4 h 40	> 4 h 40
D	< 4 h 20	< 4 h 50	> 4 h 50
E	< 4 h 30	< 5 h 00	> 5 h 00
F	< 4 h 40	< 5 h 10	> 5 h 10
G	< 4 h 50	< 5 h 20	> 5 h 20
H	< 4 h 50	< 5 h 20	

Article 5 : Sécurité

Les parcours empruntés sont ouverts à la circulation, le code de la route doit être respecté et seule la partie droite de la chaussée doit être utilisée.

Le port du casque rigide est obligatoire pour tous, sur la totalité du parcours, sous peine de mise hors course.

Chaque coureur doit posséder sa propre assurance individuelle accident et est garanti en responsabilité civile par l'organisateur. Tout concurrent rattrapé par la voiture balai, s'il souhaite continuer la course, le fera sous sa propre responsabilité.

"La Pyrénéenne" est une épreuve de montagne, nous vous conseillons de vous présenter au départ en ayant effectué une préparation physique très sérieuse.

L'encadrement de l'épreuve est assurée par des motos et des signaleurs aux croisements non prioritaires.

Article 6 : Droit à l'image

En participant à "La Pyrénéenne", vous acceptez que les médias, l'organisation et ses partenaires utilisent votre image pour leur promotion et communication par toute forme et support de diffusion présent (vidéos, journaux, photos, Internet...) et à venir.